

Statut agricole et activité

Par Orions, le 25/08/2016 à 10:06

Bonjour,

Je souhaiterai savoir si avec un statut agricole : Activités de soutien à la production animale (0162Z). On peut monter une pension pour chevaux (paiement tous les moins pour surveillance, nourriture....) ou si un autre statut est plus approprié.

Je vous remercie par avance de vos réponses.

Cordialement